

L'Ordre des médecins contre le Pr Raoult : fric et corruption aux manettes



Cour des comptes : Rapport public thématique : www.ccomptes.fr, @Courdescomptes, décembre 2019 : L'ordre des médecins : « *De sérieuses défaillances de gestion, Des comptes souvent incomplets et insincères, De sérieux manquements dans la tenue des comptes locaux (et des falsifications), Des fonctions bénévoles généralement (grassement et illégalement) indemnisées, Des dépenses mal contrôlées, parfois irrégulières (et illégales), Une gestion dispendieuse, Un contrôle insuffisant de l'exercice de la profession et de la déontologie (par les médecins corrompus par la mafia des labos),*

« *Une absence de contrôle... des compétences (et des faux diplômes) des médecins (venus de l'étranger), Un bilan en demi-teinte du contrôle de l'insuffisance professionnelle des médecins, Un contrôle (inexistant) hétérogène des contrats entre médecins et avec l'industrie (la mafia des labos), Une*

faible implication de l'ordre des médecins dans l'accès aux soins (le règne de l'absolue médiocrité des affairistes corrompus par les labos), Des absences de poursuites disciplinaires (contre les coquins et les copains) qui suscitent des interrogations, Une (in-)justice disciplinaire (des coquins et des copains) marquée par de nombreuses insuffisances (et par l'absence de tout respect des procédures du Code de Déontologie), Une professionnalisation (inexistante) de la justice disciplinaire (médiocre et arbitraire) à achever, Des conditions d'indépendance et d'impartialité des juridictions (non) remplies, Des évolutions procédurales nécessaires ! »

La compétence de la Cour pour contrôler les comptes et la gestion de l'Ordre national des médecins repose sur les dispositions de l'article L. 111-7 du code des juridictions financières, qui l'autorise à exercer un contrôle sur les organismes habilités à recevoir des cotisations légalement obligatoires. Les membres de la Cour des comptes ont la qualité de magistrats. La Cour des comptes peut accéder à tous documents, données et traitements, de quelque nature que ce soit, relatifs à la gestion des services et organismes soumis à son contrôle ou nécessaires à l'exercice de ses attributions, et se les faire communiquer.

Synthèse : L'Ordre des médecins est un organisme privé chargé d'une mission de service public. Au contraire des syndicats, l'adhésion à l'ordre est obligatoire avec le paiement de la cotisation (dont le montant unitaire est de 335 € en 2019). Avec plus de 300 000 médecins inscrits, l'ordre dispose d'un budget annuel d'environ 85 M€. Son rôle est de veiller au respect des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine (et d'abord au respect de ces principes de moralité et de probité par les membres soi-disant bénévoles mais trop bien rémunérés de l'ordre des médecins) !

En dépit d'un contrôle de l'Inspection générale des affaires

sociales (IGAS) en 2000, d'un contrôle de la Cour des comptes en 2011 et d'un contrôle de la mission d'inspection des juridictions administratives (MIJA) en 2013, l'ordre des médecins n'a procédé qu'à une petite partie des changements qui lui étaient recommandés : sa gestion reste caractérisée par des dérives, préoccupantes, des missions importantes qui justifient son existence sont peu ou mal exercées (vis-à-vis des coquins et des copains de la mafia des labos), le Conseil national n'exerce qu'un contrôle ténu (inexistant) sur les conseils départementaux ou régionaux.

L'Ordre des médecins est peu représentatif du corps médical en activité, sa gouvernance est fermée !

Les fonctions ordinaires sont des fonctions bénévoles qu'il est possible d'indemniser dans la limite de trois fois le plafond de la sécurité sociale soit 121 572 € par an. L'esprit de bénévolat réputé animer les fonctions ordinaires est inégalement présent : certains conseillers perçoivent des indemnités confortables qui sont abondées par des remboursements de frais dont les justifications sont incertaines ou inexistantes. Au CNOM, les 16 membres du bureau ont perçu au total plus d'un million d'euros d'indemnités en 2017 ! En 2017, les indemnités (10 M€) et les frais (4,1 M€) représentaient 17 % du budget annuel réalisé de l'ordre.

De grands désordres comptables et de gestion : Dans le budget du Conseil national, les dépenses de communication et les indemnités et frais des élus ont représenté plus du quart des dépenses réalisées en 2017. Les ressources de l'ordre sont tirées, pour l'essentiel, des cotisations dont s'acquittent les médecins.

Les ressources du Conseil national ont crû nettement plus vite que celles de l'ordre : +40 % sur la période contre + 24 % pour l'ordre dans son ensemble ! À l'exception du Conseil national, aucun conseil n'établit de bilan ni de compte de résultat selon les normes du plan comptable général. 33 % des

conseils départementaux et 14 % des conseils régionaux contrôlés n'ont pas été en mesure de transmettre dans leur totalité les documents comptables demandés par la Cour. La comptabilité de plusieurs départements n'a pas été tenue pendant plusieurs années et l'une d'entre elles avait été détruite avant le passage de la Cour. Les écritures comptables sont souvent approximatives et entachées d'erreurs, voire délibérément faussées !

L'Ordre des médecins a permis que soient tolérés des achats coûteux et de fréquentes dépenses étrangères aux missions de l'ordre. En 2018, l'ordre des médecins emploie 583 salariés (en progression de 10 % en 7 ans) qui représentent 520 équivalents temps plein (ETP) : 128 travaillent au Conseil national, 346 dans les conseils départementaux et 46 dans les conseils régionaux. Le coût moyen annuel d'un ETP est de l'ordre de 85 000 € au CNOM, 67 000 € dans les CROM et 54 000 € dans les CDOM.

Les dépenses de personnel du Conseil national ont augmenté de 58 % sur la période 2011-2017. Sa politique salariale (corrompue) est particulièrement avantageuse : les salaires et les primes sont élevés. Il convient de mettre fin définitivement à la pratique des recrutements (des coquins et des copains) favorisant les liens familiaux tant sont grandes les disparités de rémunérations et d'avantages sociaux.

L'Ordre des médecins dispose de réserves très abondantes (152 M€ dont 106 M€ de disponibilités) soit près de deux années de cotisations des médecins. L'ordre se caractérise par une gestion opaque des fonds qui lui sont confiés par les médecins cotisants et il s'investit peu dans ses missions essentielles. Le contrôle du respect, par les médecins, des règles déontologiques de la profession, c'est la raison d'être de l'ordre, n'est pas exercé sur les conventions des médecins (les coquins et les copains) avec l'industrie pharmaceutique qui doivent être obligatoirement transmises à l'ordre et ne sont pas examinées. Elles ne sont pas utilisées à des fins

statistiques ou de contrôle, tandis que le cumul des montants perçus par un praticien au titre des conventions qu'il a conclues (avec les labos) n'est pas calculé et n'est donc jamais vérifié.

Entre 2016 et 2018, 82 conventions ont été transmises à l'Ordre pour des prestations assurées par le Pr X, chef de service à temps complet dans un CHU pour un montant de 726 000 €, quand un pneumologue a participé à 11 congrès internationaux, invité par des sociétés (vendant) des dispositifs médicaux respiratoires.

Ces avantages perçus par un praticien sont problématiques pour les risques de perte d'indépendance encourus par les médecins. De ce fait, jusqu'en 2018, le contrôle exercé par l'ordre était largement inopérant.

Le manque de rigueur dans le traitement des plaintes et la justice disciplinaire est marquée par des dysfonctionnements. Par le Code de déontologie, l'ordre est doté d'un pouvoir disciplinaire (qui ne s'applique pas aux médecins chargés d'une mission de service public ni aux hospitaliers). Les principaux manquements reprochés aux médecins ont trait à la qualité des soins, aux certificats de complaisance et aux comportements inadéquats avec les patients ou avec des tiers. Les conditions d'indépendance et d'impartialité des juridictions ordinales sont imparfaitement réunies. Surtout, les atteintes à l'impartialité témoignent des limites de l'activité juridictionnelle de l'Ordre ! Et en même temps, les dérives constatées en matière d'indemnités, de frais et de gestion renforcent la nécessité pour l'ordre d'adopter des règles de gestion plus rigoureuses ! Le nombre élevé des dysfonctionnements conduit à dresser un constat préoccupant du fonctionnement et de la gestion de l'ordre ainsi que de l'exercice des missions qui lui sont confiées par la loi.

Est mise en évidence une mauvaise gestion (la gabegie) des cotisations ordinales des médecins \$\$\$.

Moralité : Le Pr Raoult poursuivi par le Big Pharma au Conseil de l'Ordre des médecins !

Le Pr Raoult a été attiré dans un procès en sorcellerie par le Big Pharma et la Sainte Inquisition des notables de l'Ordre des médecins et de la clique hospitalo-universitaire corrompue par le Big Pharma.

Le Big Pharma veut faire triompher la loyauté des notables de la médecine hospitalo-universitaire corrompue par le Big Pharma. C'est pourquoi le Conseil de l'Ordre des médecins met en scène les passions honteuses comme la dénonciation, la jalousie, la méchanceté, la malveillance et la haine du Pr Raoult.

Nous sommes loin de l'amour du prochain et de la bienveillance confraternelle, de la communauté scientifique des hommes de bonne volonté réunis pour faire triompher la vérité des données de la science.

La clique hospitalo-universitaire corrompue par le Big Pharma donne un rôle majeur à la rumeur pour saisir le Conseil de l'Ordre des médecins ! Ce qui suffit à mettre en branle la machine de la Sainte Inquisition.

La maîtrise de la pensée hospitalo-universitaire ne rend pas intelligent, la preuve en est faite.

Les profiteurs des rentes du Conseil de l'Ordre des médecins sont souvent les plus mesquins dans la vengeance qu'ils exercent contre le Pr Raoult qui aurait contredit l'Ordre établi. Selon la *Cour des Comptes* :

*« Le Conseil de l'Ordre des médecins reste marqué par des problèmes de gouvernance, de sérieuses défaillances de gestion, des insuffisances constantes dans l'exercice de ses missions. Les rétributions \$\$\$ des représentants de l'Ordre : **Alors que les fonctions ordinales sont normalement bénévoles,** la Cour des Comptes pointe les indemnités élevées des*

conseillers. Des chiffres qui atteignent 9 177 € brut par mois pour le président, le Dr Patrick Bouet, et plus de 8 211 € brut pour le secrétaire général. \$\$\$

« L'ordre exerce mal (ou pas) le contrôle de l'obligation de respecter les règles déontologiques par les médecins vis-à-vis des relations avec l'industrie pharmaceutique \$\$\$. Des errements qui pourront donner lieu à une saisine des autorités judiciaires par la Cour des Comptes via le Parquet général près la Cour.

Ça n'empêche pas le Conseil national de l'Ordre des médecins et la caste hospitalo-universitaire sous la coupe des labos pharmaceutiques de menacer le Pr Raoult ! Pour mieux comprendre comment une telle flambée de haine polémique anti-Raoult a pu passer pour des méthodes de la science, il faut comprendre que *le bal des hypocrites, c'est l'incurie de la caste hospitalo-universitaire anti-Raoult grassement subventionnée par le Big Pharma.* C'est pourquoi le bilan la crise du Covid-19 sous la coupe du Big Pharma est désastreux pour le comité de la caste hospitalo-universitaire anti-Raoult. Et la gestion de la crise du Covid-19 par Macron se solde par la débâcle de la caste hospitalo-universitaire anti-Raoult subventionnée par le Big Pharma !

À en croire les irresponsables de la presse collabo, notre époque exigerait de condamner le Pr Raoult par les médiocres polémistes payés par Gilead. Faut croire que, dans ses critiques acerbes du Big Pharma et du système des hospitalo-universitaires corrompus par Gilead, le Pr Raoult a fait mouche !

Il a sûrement été efficace et percutant pour que la caste des nantis du système Gilead veuille sa peau pour imposer le remdésivir inefficace et dangereux de Gilead \$\$\$ et pour interdire l'hydroxychloroquine.

Car dès qu'ils attaquent quelqu'un comme le Pr Raoult, on les

accuse très justement d'être de parti pris et d'obéir à des jalousies et à des haines personnelles quasi-obsessionnelles financées par Gilead. Car, l'avez-vous remarqué ? On distingue, par rapport au Pr Raoult, comme par rapport au reste des médiocres corrompus par Gilead, qu'il n'y a plus maintenant que *des pour inconditionnels* du Pr Raoult, et *des anti-Raoult obsessionnels corrompus*. Ainsi, les attaques anti-Raoult seraient bien l'affaire de Gilead.

Louise Colcombet et Elsa Mari, un article partisan publié par Le Parisien : Le professeur Didier Raoult poursuivi par l'Ordre des médecins. Son traitement contre le covid-19 avait fait naître d'immenses espoirs, son franc-parler avait fait le reste. Icône médiatique du printemps, *aussi adulé que détesté (???)*, *le professeur Didier Raoult doit aujourd'hui rendre des comptes*. (Ben voyons !) Ce microbiologiste à la renommée mondiale, directeur de l'Infectiopole (IHU) de Marseille, fait l'objet de poursuites devant l'Ordre des médecins qui a été dénoncé par le rapport de la Cour des comptes pour ses indemnités somptuaires : « *Les rétributions \$\$\$ des représentants de l'Ordre : Alors que les fonctions ordinales sont normalement bénévoles, la Cour des Comptes pointe les indemnités élevées des conseillers. Des chiffres qui atteignent 9 177 € brut par mois pour le président, le Dr Patrick Bouet, et plus de 8 211 € brut pour le secrétaire général. \$\$\$*

« L'ordre exerce mal (ou pas) le contrôle de l'obligation au respect des règles déontologiques et des relations des médecins avec le Big Pharma, l'industrie pharmaceutique. *Des errements du Conseil de l'Ordre des médecins qui pourront donner lieu à une saisine des autorités judiciaires par la Cour des comptes via le parquet général près la Cour.* » Et c'est le même Conseil de l'Ordre critiqué à juste titre pour ses errements par Cour des comptes qui reproche au Pr Raoult une kyrielle d'entorses au Code de déontologie ! (Le Parisien)

Le Parisien dénonce : violation de la confraternité,

information erronée (???) du public, exposition à un risque injustifié et même charlatanisme. (???) La procédure fait suite à une plainte à l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône. Le Parisien-Le Monde de la haine de gauche, pur valet du Big Pharma : Covid-19 :

Le Pr Didier Raoult visé par une plainte devant l'ordre des médecins. Le Pr Didier Raoult, spécialiste mondialement reconnu des épidémies en France, figure contestée par Le Parisien-Le Monde de la haine de gauche, valet du Big Pharma, fait face à des accusations absurdes et mensongères émanant de la Société de pathologie infectieuse de langue française *SPILF* corrompue grave par Gilead et le Big Pharma.

Lors des auditions devant la commission d'enquête parlementaire, le Pr Raoult a dénoncé les liens et conflits d'intérêts entre médecins et chercheurs et les laboratoires pharmaceutiques. Pour saisir la motivation de la plainte contre le Pr Raoult, *TransparenceSanté* et *EuroforDocs* révèlent l'information suivante :

La SPILF a reçu 853 000 € des laboratoires pharmaceutiques dont 100 000 € de Gilead entre 2012 et 2020, sommes qui se sont envolées dans les dernières années. Et il manque des conventions sans montant.

France-Soir : Didier Raoult attaqué par la *SPILF*. Qu'est-ce que ça peut cacher ? Après l'étude *Fiolet* supportée par l'*INSERM*, qui comporte de nombreux biais partisans anti-hydroxychloroquine pour déstabiliser l'hydroxychloroquine comme traitement contre le covid-19, le professeur Didier Raoult est attaqué en justice par la *SPILF*. Il est au centre des attentions (de la mafia des labos) depuis le début de la crise pour ses prises de positions et ses résultats à l'*IHU* de Marseille qui ont fait beaucoup pour les Français. Pour les (corrompus du Big Pharma) ça a assez duré : le Pr Raoult est dangereux pour la santé (des labos). La (*SPILF*) Société de pathologie infectieuse de langue française est une association

de professionnels de santé. Créée en 1974, elle compte plus de 500 adhérents pour la plupart médecins. Mais que reproche-t-on au professeur Raoult ?

Selon la SPILF, Didier Raoult a enfreint neuf articles du Code de déontologie de la profession dont la promotion d'un traitement dont l'efficacité n'aurait pas été démontrée, la diffusion de fausses informations, le manquements au devoir de confraternité ou des essais cliniques réalisés à la limite de la légalité. (???)

Sur Twitter, l'avocat Di Vizio juge la plainte irrecevable. Mais qu'est-ce qu'il se cache derrière l'attaque de la SPILF ? Des années de désaccords, des jalousies de médecins envieux ? Lors des auditions devant la commission d'enquête parlementaire, *beaucoup ont parlé de liens et conflits d'intérêts entre les médecins et les laboratoires pharmaceutiques*. Le site TransparenceSanté et EuroforDocs donnent l'information suivante :

La SPILF a reçu 1,7 million € (5 septembre 2020) des laboratoires pharmaceutiques dont 100 000 € de Gilead entre 2012 et 2020, sommes qui se sont envolées dans les dernières années.

Et il manque des conventions sans montant. De plus, la SPILF est propriétaire de ses bureaux au 21 rue Beaurepaire dans un immeuble cossu dans le 10^e arrondissement à Paris. Dans la base EuroforDocs, **la SPILF a des dénominations différentes rendant plus complexe l'identification des sommes perçues.**

Les membres du bureau et du conseil d'administration de la SPILF ont reçu plus d'1.6 millions € : **Le président Pierre Tattevin a reçu 81 083 € des laboratoires pharmaceutiques dont 15 028 € de Gilead.**

Le Dr Aumaitre ayant reçu plus de 300 000 € ou le secrétaire général 115 000 €. De telles sommes d'argent ne sont plus

anodines. Un membre proche de la SPILF sous couvert d'anonymat dit qu'à la SPILF **les décisions sont prises quasiment par une ou deux personnes** (contre le Pr Raoult ?).

La SPILF s'est assurée depuis des années, les services de Yannick Queyroux pour l'aider à **lever des fonds auprès des laboratoires** et des institutionnels. Ce qu'il a confirmé. Monsieur 20 % est connu au sein de la SPILF puisqu'une convention d'honoraire lui permettrait de recevoir 10 à 20 % des sommes levées.

Un PUPH (professeur d'université praticien hospitalier) sous couvert d'anonymat dit :

*« Les chiffres des déclarations de TransparenceSanté, ne sont que la partie visible de l'iceberg. **Les labos ont des systèmes bien organisés. Les sommes d'argents sont versées par les filiales étrangères de ces sociétés qui n'ont pas à être déclarées dans TransparenceSanté.** »* (Et pour Smadja ?)

Contacté, Pierre Tattevin, président de la SPILF, n'était pas disponible pour répondre. Ben voyons !

nexus.fr : **La SPILF a reçu en 3 ans 610.000 € des labos dont 80.000 € de Gilead.** Alors qu'une plainte vient d'être émise contre le Pr Raoult, on peut légitimement se poser la question de l'impartialité des membres de la SPILF (Société de pathologie infectieuse de langue française). En effet, **de nombreux laboratoires pharmaceutiques ont financé la SPILF sur les 3 dernières années : l'association a reçu plus de 200.000 € par an** de dons sous forme de rémunérations, avantages ou conventions. Une déclaration d'intérêts que les médias n'ont pas cru bon de rappeler. Les données sont disponibles sur eurofordocs.fr. **On note une accélération des financements de la SPILF par les laboratoires pharmaceutiques !**

858.000 € de subventions en vingt ans dont 610.000 € rien que sur les trois dernières années !

80.000 € donnés par Gilead en 2 ans vendeur du remdesivir. Après vérification sur eurofordocs.fr, Gilead fait partie des principaux donateurs. L'industriel a donné à la SPILF **40.000 €** en 2017 et **40.000 €** en 2018 pour deux conventions. Gilead veut imposer le remdesivir, le très coûteux et dangereux concurrent de l'hydroxychloroquine dans le traitement du covid-19. L'information prend toute son importance au vu des enjeux financiers gigantesques que ce marché sanitaire offre. L'UE a signé le 29 juillet 2020 un contrat avec Gilead pour garantir l'accès à des doses de traitement du Veklury (remdesivir).

La SPILF heureusement financée par Gilead et les labos veut que le Pr Raoult arrête de promouvoir son traitement, car, dit Pierre Tattevin, qui a reçu 81 083 € des laboratoires pharmaceutiques dont 15 028 € de Gilead : « *Il fait des dégâts* » (surtout aux super-profits de Gilead et de ses copains corrompus ?)

Que peut-on attendre de ces gens-là, les profiteurs de l'Ordre des médecins contre la santé et la vie des Français, les alliés de Macron socialiste, opportuniste, incompétent, mystificateur, lâche et manipulateur ?

La France soumise aux profiteurs de l'Ordre des médecins brûle, et pas seulement avec ses églises.

Comme le dit si bien h16 : Ce pays est foutu !

Assurément, tout ça va mal finir !

Thierry Michaud-Nérard